COMMUNIQUÉ DE PRESSE // DÉCEMBRE 2025

LE MAIRE DE VERNEUIL-SUR-SEINE PREND UN ARRÊTÉ DE LIBRE CIRCULATION POUR LE PÈRE NOËL





Pour assurer le succès du passage du Père Noël, dans la nuit du 24 au 25 décembre prochain, le maire de Verneuil-sur-Seine (Yvelines) Fabien Aufrechter a pris un arrêté municipal exceptionnel autorisant sa libre circulation dans sa commune, ainsi que celle de ses huit rennes et de ses lutins.

Des mesures accompagnent cet arrêté qui a tout d'un texte officiel, comme les restrictions d'activités de l'aérodrome de Verneuil-Les Mureaux susceptibles de *« perturber la circulation du Père Noël* ».

Toutes les personnes résidant ou traversant Verneuil sont également priées « *d'arborer un sourire radieux et d'adopter une attitude positive en toutes circonstances, en souhaitant de Joyeuses Fêtes à tous ceux qu'elle croise* », précise l'arrêté municipal, pris au regard de « *la nécessité de développer la joie et la bonne humeur dans les foyers et dans les rues de la commune pour les fêtes de fin d'années* », est-il indiqué en préambule.

En conclusion, « *Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale souhaitent à tous les enfants, à leurs parents et à tous les Vernoliens de merveilleuses fêtes de fin d'années, dans la joie et la bonne humeur, en prenant soin les uns des autres* ».

CONTACT RELATIONS PRESSE :
Eric Delporte - Directeur de la communication et de l'événementiel
Tél. : 01.39.71.57.96 / 06.70.81.30.55.
eric.delporte@verneuil78.fr

Réf. FA/CA
Affaire suivie par Monsieur le Maire

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Verneuil sur Seine,

Vu le Code de la route,

Vu le Code pénal,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le Code général du grand nord,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la nécessité de développer la joie et la bonne humeur dans les foyers et dans les rues de la commune pour les fêtes de fin d'années,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin de garantir l'accueil et la circulation du Père Noël et de ses huit rennes, et ce en toute sécurité,

Considérant qu'il faut pouvoir rire et s'amuser à tout moment,

ARRÊTE

Article 1 : Autorise le Père Noël à survoler et se poser sur la commune de Verneuil-sur-Seine pour y déposer des cadeaux au pied des sapins les 24 et 25 décembre 2025, dans le respect des limitations de vitesse. La présence de huit rennes est autorisée. Des lutins pourront également assister le Père Noël dans son travail.

Article 2 : Le Père Noël est autorisé à stationner son traineau sur les toits de la commune le temps de la distribution des cadeaux.

Article 3 : L'aérodrome des Mureaux-Verneuil ne devra pas mener d'activités pouvant perturber la circulation du Père Noël, mais pourra l'escorter sur le territoire communal.

Article 4 : Afin de faciliter la distribution des colis du 24 au 25 décembre, et de figurer sur la liste des enfants sages, invite les enfants à respecter les consignes parentales notamment au moment du couchage.

Article 5 : Interdit la présence du Grinch et du Père Fouettard, afin de faciliter le travail du Père Noël et de ses lutins.

Article 6 : Toute personne résidant ou traversant la commune est également priée d'arborer un sourire radieux et d'adopter une attitude positive en toutes circonstances, en souhaitant de Joyeuses Fêtes à tous ceux qu'elle croise.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié par les services municipaux. Aucun recours ne pourra être déposé sans l'accord préalable du tribunal du pôle Nord.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, la direction de la communication et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale souhaitent à tous les enfants, à leurs parents et à tous les Vernoliens de merveilleuses fêtes de fin d'années, dans la joie et la bonne humeur, en prenant soin les uns des autres.

Fait à Verneuil sur Seine, le 22 décembre 2025

MAIRIE DE VERNEUIL SUR SEINE
78480 YVELINES

Le Maire,

Fabien ALTRECHTER